



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**Indemnité d'éviction due au GAEC Boussantin suite à l'acquisition
de la parcelle HL n° 55 - Rectification**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090041

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Indemnité d'éviction due au GAEC Boussantin suite à l'
acquisition de la parcelle HL n° 55 - Rectification**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de l'acquisition par la Ville de la parcelle HL n° 57 pour la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CM du 15 mai 2007), il a été pris en compte le fait que le locataire du terrain, le GAEC Boussantin, était également concerné par l'acquisition d'autres parcelles pour le pôle sports, et pour des projets d'urbanisation.

Ainsi les emprises pour l'ensemble des acquisitions représentaient 5,62 % de la superficie totale cultivée par le GAEC ; les indemnités étaient calculées en conséquence, en tenant compte également de la spécificité de la culture bio pratiquée par le GAEC.

Or, lors de l'acquisition de la parcelle HL n° 55 de 79 a 78 ca (CM du 21 septembre 2007), il a été omis de tenir compte des éléments précédents. L'indemnité d'éviction prévue de 2 764 € est erronée, elle ne correspond pas à celle qui doit normalement être versée au GAEC.

En effet, cette dernière s'établit ainsi :

Eviction :

- base : 3 936€/ha
- terrain : 0 ha 79 a 78 ca
- montant : 3 140 € (a)

Indemnité d'aide à la reconversion (bio) :

- base : calcul SAFER étude agricole et foncière Pôle Sports
- montant : 1200 € x 0,7978 ha = 957,36 €(b)

TOTAL : a + b = 4097,36 €.

Il convient de rectifier l'erreur constatée en indemnisant à hauteur de 4097,36 € le GAEC Boussantin pour le terrain HL n° 55 acquis par la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le correctif apporté au montant de l'indemnité due au GAEC Boussantin, indemnité qui s'élève à 4097,36 € et non pas à 2764 € comme indiqué par erreur dans la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2007 (sans autre modification concernant cette dernière).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL